



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Course des Serveuses et des Garçons de Café du Val de Gray du Samedi 11/08/ 2018

Cette course est ouverte principalement aux exploitants des cafés, bars, hôtels, restaurants ayant leur établissement sur le Val de Gray ainsi qu'à leurs salariés. Le grand public (membres

d'associations du Val de Gray, résidents, touristes) pourra également participer. Seules les personnes majeures pourront s'inscrire sauf à produire une autorisation parentale dûment signée. Evénement gratuit et sans obligation d'achat.

**\* Toutes les informations demandées doivent être impérativement renseignées**

Nom du candidat(e)\* : \_\_\_\_\_ Prénom du candidat(e)\* : \_\_\_\_\_

Sexe\* :  F  M Mineur  Oui  Non si oui, joindre une autorisation parentale

Adresse postale personnelle\* : \_\_\_\_\_

Mail\* : \_\_\_\_\_ Téléphone\* : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'établissement représenté pendant la course\* : \_\_\_\_\_

Nom de l'employeur\* : \_\_\_\_\_

**Inscription à la course des serveuses et des garçons de café qui démarrera 4 Place du 4 Septembre à Gray à :**

- 17h30 dans la Catégorie Professionnels  ou Grand Public
- 18h30 dans la Catégorie Professionnels  ou Grand Public
- 19h30 dans la Catégorie Professionnels  ou Grand Public
- 20h30 dans la Catégorie Professionnels  ou Grand Public

**Les 5 finalistes de chacune des courses concourront obligatoirement à la course finale de 20h30. Seuls 5 nouveaux participants seront inscrits pour cette finale.**

L'établissement certifie que les informations ci-dessus sont exactes. Seul l'établissement sélectionnera son candidat, aucune contestation sur son choix ne sera retenue. D'autre part, j'ai pris note qu'un certificat médical attestant de mon aptitude à la pratique de la course est sollicité pour participer à cette course. Faute de transmission de ce dernier, je déclare avoir été informé(e) de cette obligation qui m'était faite. En l'absence de ce certificat, je décharge et libère de toute responsabilité « Val de Gray Commerces » en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception. De plus, je déclare être assuré à titre personnel en responsabilité civile,

J'ai lu attentivement la présente décharge et la signe en connaissance de cause

Fait à \_\_\_\_\_  
Le Candidat (signature)

Le \_\_\_\_\_  
Signature et cachet de  
L'Employeur

Certifie que les informations ci-dessus sont exactes et accepte toutes les conditions du règlement pour les avoir lues dans leur intégralité.

Accepte que mes données et images soient utilisées par l'association organisatrice VAL DE GRAY COMMERCES uniquement pour l'organisation de la course ainsi que la promotion de l'événement et soient conservées le temps nécessaire pour la gestion de l'opération.

Vous êtes informés de la collecte de données à caractère personnel par la VAL DE GRAY COMMERCES - 2 rue des Casernes 70100 GRAY, représentée par son Président M. Philippe MITTAIN. Le traitement de ces données a pour finalité : l'organisation d'une course de garçons de café. Ce traitement est fondé juridiquement sur l'art. 6 du Règlement Général sur la Protection des Données UE/2016/679 (consentement) ; les destinataires de ces données à caractère personnel sont VAL DE GRAY COMMERCES. Ces données sont conservées pendant une durée de 6 MOIS à compléter de la dite course. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer auprès de VAL DE GRAY COMMERCES à l'adresse susmentionnée ou par courriel : [valdegraycommerces@wanadoo.fr](mailto:valdegraycommerces@wanadoo.fr). Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL, 3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

## Course des Serveuses et Garçons de Café du Val de Gray 11/08/2018



### Règlement intérieur

L'association des commerçants, artisans et professions libérales Val de Gray Commerces - 2 rue des Casernes 70100 Gray ; organise le samedi 11/08/ 2018 une course des serveuses et garçons de café.

Cette course est gratuite. Elle est ouverte principalement aux exploitants des cafés, bars, hôtels, restaurants ayant leur établissement sur le Val de Gray ainsi qu'à leurs salariés. Le grand public (membres d'associations du Val de Gray, résidents, touristes) pourra également participer. Seules les personnes majeures pourront s'inscrire sauf autorisation parentale dûment signée, seuls les enfants de plus de 15 ans pourront participer. Le nombre d'inscrit par course étant limité à 20 personnes, et les candidats professionnels étant privilégiés, les organisateurs se réservent le droit de refuser des participants issus de la catégorie grand public. Si un arbitrage doit être fait pour cette dernière catégorie, il se fera par ordre d'arrivée chronologique des inscriptions/pré-inscriptions.

Pour participer à l'une de ces courses, il suffit de remplir le bulletin d'inscription joint. Celui-ci devra être retourné ou déposé complet au magasin « Tentation » 16 Rue Thiers 70100 GRAY au plus tard la veille de la course soit le vendredi 10/08/2018 avant 16h00. Les organisateurs pourront accepter des inscriptions le jour même des courses s'ils jugent qu'il manque de candidats. Les inscriptions se feront dans ce cas au lieu de départ de la course, en début de rue Thiers à Gray sur le stand Val De Gray Commerces. Elles seront reçues maximum au plus tard une demi-heure avant l'horaire de départ fixé pour chaque course. Tout bulletin d'inscription incomplet, illisible, raturé, sera considéré comme nul. Plusieurs bulletins de participation seront admis par établissement inscrit au RCS ou RM.

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de cet événement et de ce présent règlement. L'association Val de Gray Commerces se réserve le droit de procéder à toutes vérifications, d'exiger tout justificatif, et d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Pour les salariés des établissements professionnels, le bulletin d'inscription sera rempli par l'employeur du candidat et par le candidat lui-même. Les bulletins comporteront impérativement : le cachet de l'établissement qui présentera son candidat, la signature du candidat, la signature de l'employeur. Le candidat doit être titulaire d'un contrat de travail avec l'établissement qui le présente ou en être l'un des dirigeants. En signant le bulletin d'inscription à la Course des Serveuses et Garçons de Café du Val de Gray 2018, les concurrents s'engagent à ce que leurs noms, prénoms, établissements employeur pour les participants professionnels ou leur salarié, et image, soient diffusés par Val de Gray Commerces sur le site internet, la Page Facebook de l'association ainsi que sur les supports nécessaires à la promotion de l'événement.

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27/04/2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978 modifiée, ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, par courriel : [valdegraycommerces@wanadoo.fr](mailto:valdegraycommerces@wanadoo.fr).

**ATTENTION : RAPIDITE**  
Il s'agit d'une course de rapidité. Les candidats pourront marcher vite. Les départs (17h30, 18h30, 19h30, et finale des 3 courses à 20h30) se feront à Gray, 4 Pl du 4 septembre. Les participants devront se présenter 20 mn avant l'horaire de départ muni de leur dossard. Ils devront réaliser un circuit d'environ 800m suivant le parcours : rue Thiers, rue Vanoise, Pl Edmond Bour, Boulevard des Grands Moulins, Place du 4 Septembre. Il leur sera prêté pour l'épreuve un tablier et un plateau contenant 4 verres plein d'eau, en plastique rigide et une bouteille d'eau pleine d'1 litre (la contenance pourra être modifiée). Les plateaux devront être tenus d'une seule main pour les professionnels.

Les participants professionnels devront être vêtus d'une tenue professionnelle, à savoir une jupe noire ou un pantalon noir, un chemisier ou tee-shirt blanc. Les autres participants devront avoir une tenue correcte. Tous les participants devront avoir des chaussures adaptées à cet événement « Course des serveuses et des Garçons de Café ». Les pieds nus, ou le port de tonges, claquettes, chaussures à talon est interdit. Chaque participant devra porter un tablier. Pour les participants non professionnels, un tablier leur sera prêté par les organisateurs. Ce tablier devra être restitué en fin de course avec le plateau, les verres et la bouteille. Le dossard transmis sera à accrocher sur le tablier avec des épingles.

Chaque participant devra présenter, lors de son enregistrement, une pièce d'identité et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la manifestation. Faute de certificat médical à produire, une décharge figurant sur le bulletin d'inscription est à signer. Un dossard sera remis aux candidats retenus pour participer à la course. Les catégories d'inscription sont les suivantes : Professionnels et Grand Public.

Pour chaque course, il est prévu de conserver les 5 meilleurs participants, ayant franchi en premier la ligne d'arrivée avec le contenu du plateau le plus intact possible, pour participer à la course finale pour le podium. Ce podium sera composé de trois gagnants (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>). Les éléments restant sur le plateau seront contrôlés à l'arrivée : - la quantité de liquide présente dans les contenants à l'arrivée sera comparée à la quantité de liquide marquée au départ. Un jury désigné par l'organisateur se chargera d'établir le classement par course.

L'organisateur est souverain dans son verdict : aucune contestation ne sera retenue sur la désignation du (de la) gagnant (e). Les modalités de ce concours seront verbalement indiquées au départ de la course par le commissaire de course et seront affichées via le règlement intérieur sur le stand de l'association VDG Commerces situé au point de départ 4 Pl du 4 Septembre à Gray. Des contrôleurs de la course désignés par VDGCommerces seront dispatchés sur l'ensemble du parcours en vue de veiller au respect du présent règlement. Sera disqualifié tout candidat qui tenterait de tricher et de ne pas respecter les clauses du présent règlement.

Les trois gagnants des trois premières courses recevront chacun un lot (ou plusieurs courses) correspondant à une valeur quasi identique dans la liste ci-après : Une paire de boucle d'oreilles et un chapeau mixte offerts par la boutique Colombine 11 rue Vanoise à Gray ; 1 Menu du Jour à 10€ offert par le bar brasserie pmu La Terrasse 1 Pl du 4 Septembre à Gray ; 4 étoiles offertes par la boutique Tentation 16 rue Thiers à Gray ; Un bon d'achat de 25€ de la Corbeille des Saveurs 14 av Carnot à Gray, 1 sac à main, un chèche, 1 bon d'achat de 30€ offerts par Mental'o 13 rue Thiers à Gray, 3 verres isothermes marqués « Chaise Longue » offerts par la boutique La Bouille à Bisous 12 rue Thiers à Gray ; 1 stylo Enzo Varini offert par la Librairie 1 rue Vanoise à Gray ; 2 bagages à main offerts par Val de Gray Commerces 2 rue des Casernes à Gray. Les trois gagnants de la course finale se verront remettre : 1<sup>er</sup> prix : 1 coupe remise par l'UMIH70 (Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière de Haute-Saône) + 2 menus Cabaret offerts par le restaurant « Au Mastroquet » - 1 av Carnot 70100 Gray + 1 abonnement d'un an à la Presse de Gray 5 av Carnot 70100 Gray ; 2<sup>ème</sup> prix : un bon cadeau Val de Gray Commerces de 50€ à dépenser chez les commerçants adhérents + 1 drapeau offert par la Sté Rainbow 30 rue Thiers 70100 Gray + 1 abonnement d'un an à la Presse de Gray - 5 av Carnot 70100 Gray ; le 3<sup>ème</sup> prix : une tarte aux fruits de 6/8 personnes offerte par la boulangerie pâtisserie Banette Aubrun Dufauget - 9 rue Thiers 70100 Gray (passer commande 48h00 avant) + 1 abonnement d'un an à la Presse de Gray 5 av Carnot 70100 Gray offert par cette dernière + 5 places de cinéma - Cinéma, offertes par Val de Gray Commerces. Les autres participants repartiront avec des lots de consolation. Il n'y aura pas échange de lots, pas de remboursement, pas de contre-valeur.

Le fait de participer à cette course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par l'association Val de Gray Commerces. L'association Val de Gray Commerces se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient (mauvais temps, ...) d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le présent règlement sera affiché sur le stand de Val de Gray Commerces - début de rue Thiers à Gray. Il sera remis à tous les coureurs inscrits à une des courses. Ce règlement est également consultable au magasin « Tentation », 16 rue Thiers 70100 GRAY ou au restaurant « Au Mastroquet » 1 av Carnot 70100 GRAY.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent de Vesoul.



# Course des Serveuses et des Garçons de Café du Val de Gray

Organisée par l'association VAL DE GRAY COMMERCES



## ITINERAIRE



### 4 DEPARTS :

- 17H30
- 18H30
- 19H30

et **GRANDE FINALE**  
à 20h30

### CONTACTS INSCRIPTION:

Boutique TENTATION  
16 Rue Thiers 70100 GRAY  
Tel 03 84 64 80 87

Flyer à ne pas jeter sur la voie publique, imprimé par nos soins Val de Gray Commerces  
Association Loi 1901. SIRET 431 943 794 00021 - APE 9499Z



## COURSE

## Des Serveuses et des Garçons de café du Val de Gray

Samedi 11 août 2018

A partir de 17h30. Départ et Arrivée : 4 PI du 4 Septembre à Gray



J.M Thiébaud